

Marie-Françoise Cachin

Incubateur de jeunes pousses Le DESS de Traduction littéraire a 10 ans !

Dans le bulletin de l'ATLF de mai 1990 paraissait l'annonce de la création, à l'Institut d'anglais Charles V (université Paris VII), d'un Diplôme d'études supérieures spécialisées intitulé Traduction littéraire professionnelle. Le 1^{er} décembre 2000, ce DESS, toujours unique en France, a fêté son dixième anniversaire. L'équipe d'enseignants et de traducteurs professionnels qui assurent la formation ne peuvent que se féliciter de la réussite et de la renommée de ce diplôme auquel ils ont cru et continuent à croire.

Il aura fallu, en effet, la clairvoyance et la ténacité de Michel Gresset, spécialiste et traducteur de Faulkner et d'autres grands écrivains américains, pour que le projet d'une formation « professionnelle » à la traduction littéraire soit enfin habilité par le ministère de l'Éducation nationale. Il n'a pas été facile, et il est même encore difficile, de faire comprendre que ce DESS ne ressemble à aucun autre dans la mesure où il prépare les étudiants non pas à entrer comme salariés au sein d'une entreprise, mais à devenir des auteurs travaillant sur contrat. Ayant depuis cinq ans succédé à Michel Gresset à la tête de ce DESS, je dois constamment essayer de faire passer ce message auprès de certaines instances de l'université, sans avoir toujours la certitude d'y parvenir. Les collègues scientifiques, et même certains collègues du secteur littéraire, n'ont guère conscience de ce qu'est un traducteur littéraire, et il reste certainement beaucoup à faire à cet égard sur le plan de la communication. C'est pourquoi je tiens d'autant plus à exprimer aujourd'hui ma reconnaissance à tous ceux qui, à Paris VII, nous ont soutenus et encouragés.

Pour que cette formation voie le jour, il aura aussi fallu l'appui et la collaboration sans faille de l'ATLF, en la personne, notamment, de Françoise Cartano, alors présidente de cette association. Car aux yeux du « fondateur » et des quelques collègues – dont Gérard Petiot – qui à l'UFR d'Études anglophones Charles V appuyaient ce projet, il était évident que la formation des traducteurs littéraires devait se faire avec ceux qui exercent cette profession.

Quel était l'objectif ? Former en une année des traducteurs littéraires, de l'anglais vers le français, dont les éditeurs pourraient rapidement utiliser les compétences. Pour ce faire, et compte tenu qu'il fallait se mouler dans la maquette définie par les textes ministériels régissant les DESS, la formation a été conçue de manière à associer, d'une part, des enseignements universitaires d'ordre linguistique, stylistique et culturel (assurés en majorité par des enseignants ayant eux-mêmes l'expérience de la traduction professionnelle), d'autre part, un apprentissage concret du métier.

Dans la pratique, les étudiants suivent des cours du mardi au jeudi, organisation choisie pour permettre à ceux qui viennent de province de repartir éventuellement chez eux, car aujourd'hui plus encore qu'hier, les étudiants parisiens ne sont pas majoritaires.

Les cours dispensés à Charles V offrent aux futurs traducteurs les connaissances et les outils nécessaires à la pratique de leur métier : linguistique contrastive, enseignée d'abord par Jacqueline Guillemain-Flescher, à présent par Isabelle Perrin ; étude critique et comparée de diverses traductions d'un même original ; références culturelles de l'univers anglo-saxon, cours destiné à sensibiliser les étudiants au repérage de « faits culturels », de « lieux communs » de la vie et de la littérature anglaises et américaines ; traduction journalistique ; atelier de français, assuré au début par Jean-Yves Pouilloux, à présent par Michel Volkovitch. À la demande des étudiants eux-mêmes qui trouvaient qu'il n'y avait pas assez de temps consacré à la langue d'arrivée, un enseignement dispensé par le critique littéraire Jean-Claude Lebrun leur permet dorénavant de se familiariser avec l'écriture de grands écrivains francophones contemporains. Car au fil des années, le contenu de l'enseignement a évolué et la réflexion à cet égard ne saurait s'arrêter ; ainsi, à la fin de leur année d'études, les étudiants sont invités à nous faire parvenir leurs commentaires détaillés, mais anonymes, sur la formation reçue. Ce souci permanent de compléter et d'améliorer la préparation au métier de traducteur a entraîné aussi la création d'un atelier de traduction de ce que les anglophones appellent la « non-fiction », c'est-à-dire de genres comme l'essai, la biographie, le récit de voyage ou le livre d'art.

L'essentiel, cependant, reste la traduction de textes de fiction. À cette fin, et dès la première année d'existence du DESS, deux ateliers de traduction ont été mis en place, l'un assuré par un traducteur professionnel expérimenté, Françoise Cartano, l'autre par un universitaire, Michel Gresset d'abord, Jean-Pierre Richard à présent. L'entraînement à l'activité traductrice, déjà important dans les cours mentionnés ci-dessus, est parachevé grâce à ce qui fait indubitablement l'originalité et la force du DESS, c'est-à-dire l'apprentissage, de type « compagnonnage », au contact de traducteurs littéraires chevronnés, appelés « tuteurs ». La plupart participent à cette aventure depuis le début. À raison de vingt-et-une heures dans l'année, Jacqueline Carnaud, William Desmond, Jacqueline Lahana, Michel Lederer, Brice Matthieussent, Sophie Mayoux et Robert Pépin, accueillent chacun chez eux deux étudiants à qui ils montrent leur méthode de travail, à qui ils font découvrir de manière très concrète le métier de traducteur littéraire. Expérience inestimable tant sur le plan professionnel que sur le plan humain, car les tuteurs entretiennent souvent des relations amicales avec ceux dont ils ont eu la responsabilité, quand ils ne les aident pas à entrer dans la profession.

Autre aspect important de la formation : la découverte du monde de l'édition, à travers un cycle de conférences données par des éditeurs ou des responsables de collections, et surtout grâce à un stage de quatre à six semaines dans le « service traduction » d'une maison d'édition au cours duquel l'étudiant découvre le travail qu'implique la publication d'une traduction et sa place dans la chaîne du livre. Complément indispensable de l'année d'étude, ce stage peut servir de sésame pour décrocher un premier contrat. Parmi la bonne quinzaine de maisons d'édition avec qui nous travaillons, certaines accueillent régulièrement nos étudiants depuis la création du diplôme. Quant aux étudiants, ils jugent l'expérience extrêmement positive, parfois même payante (bien qu'en règle générale, ces stages soient peu rémunérés !), lorsque, comme cela arrive, on leur propose de prolonger leur stage d'été, ou que, bon indice de satisfaction du milieu éditorial, nous recevons d'autres offres de stages en cours d'année.

Si le contenu de la formation est riche, il exige en retour beaucoup de travail de la part des étudiants. L'année d'études est dense et, bien que ce ne soit pas faute d'avoir été prévenus, ceux-ci se plaignent régulièrement d'être débordés ! Heureusement, le plus souvent, l'ambiance est bonne et certaines promotions ont même laissé des traces inoubliables en raison de l'atmosphère joyeuse et amicale qui y régnait. Le pot où se retrouvent enseignants, tuteurs et étudiants que chaque promotion se doit d'organiser en fin d'année (avec mission de faire encore mieux que la promotion précédente...) atteste, si besoin était, de la convivialité du groupe.

Nonobstant, il nous paraît nécessaire de faire comprendre aux étudiants que la profession de traducteur littéraire est plus complexe et plus ardue qu'ils ne le pensent ; c'est la seule façon pour que le DESS de Paris VII fasse autorité en matière de formation à la traduction littéraire, comme c'est le cas aujourd'hui. Dans cette perspective, la politique de l'équipe des enseignants et tuteurs n'est pas d'attribuer le diplôme sans discrimination. À la fin de son année de formation, chaque étudiant doit fournir la traduction d'un texte inédit en français (d'une longueur portée il y a quelque temps de 80 à 100 feuillets). Jugée par le binôme enseignant/tuteur qui suit l'étudiant durant toute sa scolarité (autre innovation intervenue depuis la création), celle-ci doit fournir la preuve incontestable de ses compétences de traducteur. Si elle est réussie, elle pourra même servir d'essai auprès d'un éditeur qui, éventuellement, décidera de publier le livre choisi en gardant l'étudiant comme traducteur.

Les exigences de l'équipe de formateurs font donc qu'à la grande surprise de certains étudiants, oui, on peut être « collé » au DESS, et ce alors que nous savons pertinemment que ce parchemin ne donne pas automatiquement accès à la profession.

Collaborer régulièrement avec une ou plusieurs maisons d'édition ne se fait pas du jour au lendemain. Mais les informations que nous recueillons des « anciens » sont encourageantes et nous confortent dans notre politique de formation. En effet, la proportion de ceux qui signent un contrat de traduction dans les dix-huit mois qui suivent leur année de formation est en constante augmentation (autour de 60 %), sans parler des deux ou trois étudiants qui ont trouvé un emploi salarié chez un éditeur. Depuis la création du DESS en 1990, plus de quarante maisons d'édition ont fait appel à nos anciens étudiants. Je constate avec plaisir que plusieurs figurent désormais dans le Répertoire de l'ATLF et participent régulièrement aux Assises de la traduction littéraire à Arles, preuve qu'ils font bien le métier pour lequel ils sont venus se former à Paris VII.

Autre motif de satisfaction, les prix reçus par certains d'entre eux : Céline Schwaller-Balay (promotion 1993) a reçu en 1996 le prix Rhône-Alpes du livre pour sa traduction du roman anglais *Indigo* de Marina Warner, publiée par Le Serpent à Plumes, et France Camus-Pichon (promotion 1996) a reçu en 1999 le prix Halpérine-Kaminsky « Découverte » pour sa traduction du roman américain *J'ai toujours eu un faible pour les cow-boys* de Pam Houston, parue chez Albin Michel.

L'augmentation constante du nombre des candidats, pas moins d'une centaine pour quatorze places, ainsi que les demandes de renseignements qui

affluent tout au long de l'année, montrent l'intérêt suscité par cette formation. De ce fait, la sélection est de plus en plus sévère et lors du test d'admission (d'une durée de quatre heures et qui comporte deux exercices de français et deux exercices de traduction, l'un d'un texte littéraire, l'autre d'un extrait de presse plus bref destiné à vérifier ses connaissances de l'actualité), le futur apprenti-traducteur doit manifester non seulement une excellente connaissance de la langue anglaise et de la culture des pays anglophones, mais aussi faire preuve de ses aptitudes à rédiger dans un français correct, sinon même d'un certain talent d'écriture.

Aucune ombre au tableau ? Si, nécessairement quelques-unes, ne serait-ce que l'impossibilité de rémunérer de manière satisfaisante tous les intervenants extérieurs, enseignants, conférenciers ou traducteurs, sans lesquels le DESS n'aurait pas la notoriété qu'il possède aujourd'hui. Toutefois, l'ambiance chaleureuse qui règne entre tous ceux qui participent ou ont participé à la formation, la collaboration réussie (qui n'était pas gagnée d'avance) entre enseignants universitaires et traducteurs professionnels constituent pour moi qui assume depuis plus de cinq ans la responsabilité de ce DESS de profonds motifs de satisfaction et de gratitude. De cela je tiens à témoigner publiquement à l'occasion du dixième anniversaire du DESS de Traduction littéraire professionnelle.